



Jours feries garantis en restauration

Par **SIM33**, le **04/04/2017** à **14:40**

Bonjourje travail dans un restaurant depuis 3 ans et les jours fériés garanties ne sont défini que cette année

J'ai demande pour récupérer ceux des autres années mon patron à dit que ct perdu que ct de ma faute,en tant qu'employé administratif j'aurais du les mettre en place.

Que puis je faire

Par **P.M.**, le **04/04/2017** à **16:18**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste pour envisager éventuellement un recours devant le Conseil de Prud'Hommes afin d'obtenir des dommages-intérêts...